



DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

ETAT DES RESTES A REALISER
SUR L'EXERCICE 2022

Le Maire,

Vu l'exécution budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, M 57,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice, ainsi qu'aux recettes certaines non mises en recouvrement.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget 2022 intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget.

DÉCIDE

Article 1 :

OPERATIONS	SECTIONS	ARTICLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
OP 145 Chemins Ruraux	I.D	203 Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	1 500,00 €	0,00 €	1 343,00 €
		2112 Terrains de voirie	0,00 €	157,00 €	0,00 €
		TOTAL I.D	1 500,00 €	157,00 €	1 343,00 €
	I.R	NEANT	0	0	0
TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
OP 147 Equipements Divers	I.D	2188 Autres immobilisations corporelles	1 736,39 €	1 474,79 €	261,60 €
		TOTAL I.D	1 736,39	1 474,79	261,60 €
	I.R	NEANT	0	0	0
TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
OP 153 Rénovation Salle Poly. & Aire de Jeux	I.D	2131 Constructions bâtiments publics	772,21 €	308,24 €	463,97 €
		TOTAL I.D	772,21 €	308,24 €	463,97 €
	I.R	NEANT	0	0	0
TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
OP 154 Achat Barnum	I.D	NEANT	0	0	0
		TOTAL I.D	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	I.R	1321 Subventions non transférables. Etat, établissements. nationaux	1 004,01 €	0,00 €	1 004,01 €
TOTAL I.R		1 004,01 €	0,00 €	1 004,01 €	

2023/001

OPERATIONS	SECTIONS	ARTICLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
OP 159 Rénovation Eclairage Public	I.D	204181 Subventions organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	9 944,12 €	1 986,19 €
		2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	11 930,31 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL I.D	11 930,31 €	9 944,12 €	1 986,19 €
	I.R	NEANT	0	0	0
	TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 161 Maison Communale des Services	I.D	1641 Emprunts en euros	171 969,89 €	0,00 €	171 969,89 €
		2131 Constructions bâtiments publics	315 592,80 €	15 784,91 €	299 807,89 €
		TOTAL I.D	487 562,69 €	15 784,91 €	471 777,78 €
	I.R	1322 Subventions. non transférables. Régions	49 998,00 €	0,00 €	49 998,00 €
		1323 Subventions non transférables. Départements	38 967,94 €	0,00 €	38 967,94 €
		13461 Fonds équipement. non amortissable - Dotation équipement territoires ruraux	92 468,00 €	0,00 €	92 468,00 €
		1641 Emprunts en euros	234 272,00 €	0,00 €	234 272,00 €
		TOTAL I.R	415 705,94 €	0,00 €	415 705,94 €

Ces écritures seront reprises dans le vote du Budget 2023

Article 2 :

Le secrétariat de Mairie et le Trésorier de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait à LASGRAÏSSES, le 13 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 081-218101384-20230113-DEC_2023_001-AR

SLOW

**Le Maire,
Alain ASSIÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 13/01/2023

de sa publication / de sa notification le : 13/01/2023

